

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01124 Numéro SIREN : 438 422 347 Nom ou dénomination : A5SYS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 20745

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A5SYS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 10 Boulevard du Zénith		44800 SAINT HERBLAIN			
Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 3 8 4 2 2 3 4 7 0 0 0 3 1		Néant *			
		Exercice N clos le, 30062020			
		N-1 30062019			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement* AB	AC			
	Frais de développement* CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	4 956	377	
	Fonds commercial (1) AH	AI	10 786	10 786	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	Terrains AN	AO			
	Constructions AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	87 458	48 211	
	Immobilisations en cours AV	AW			
	Avances et acomptes AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
	Autres participations CU	CV			
	Créances rattachées à des participations BB	BC			
	Autres titres immobilisés BD	BE	17 000	17 000	
	Prêts BF	BG			
	Autres immobilisations financières* BH	BI			
TOTAL (II) BJ	BK	92 414	76 374		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	4 900	1 389 408
		Autres créances (3) BZ	CA	540 515	544 751
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	100 000	100 000
	Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	1 403 396	101 027
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	40 535	63 842
TOTAL (III) CJ		CK	4 900	2 199 028	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	97 314	2 275 402		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP			
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR			
Immobilisations :		Stocks :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise A5SYS				Néant ☐ *				
				Exercice N	Exercice N - 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 253 000)			DA	253 000	253 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....			DB	42 000	42 000		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	25 300	25 300		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	432 051	409 172		
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	83 930	142 878		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées*			DK				
	TOTAL (I)			DL	836 280	872 351		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	728 076	43 927		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	95 393			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	468 631	408 379		
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 061 775	838 254		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
Compte régul.	Autres dettes			EA	6 280	1 656		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	296 561	110 835		
	TOTAL (IV)			EC	2 656 715	1 403 051		
	Ecart de conversion passif* (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 492 996	2 275 402		
	RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB			
		(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
			Ecart de réévaluation libre			ID		
Réserve de réévaluation (1976)			IE					
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*			EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 655 059	1 380 419			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N°2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A5SYS						Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	507 979	FB	16 640	FC	524 619	460 036			
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	5 142 165	FH	116 288	FI	5 258 453	5 336 274			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 650 144	FK	132 928	FL	5 783 072	5 796 310			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO		3 906		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	16 247	15 708		
	Autres produits (1) (11)						FQ	5 745	5 874		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 805 064	5 821 799		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	403 852	359 728		
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 730 358	1 774 983		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	92 095	89 129		
	Salaires et traitements*						FY	2 483 708	2 404 048		
	Charges sociales (10)						FZ	1 059 870	1 039 841		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions						GA	26 220	28 495	
								GB			
								GC		1 750	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GE	13	10	
	Autres charges (12)							GF	5 796 117	5 697 985	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	8 948	123 814			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)					GI				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)					GJ				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK	4 877	2 812		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL		255		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM	180	180		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN		3 077		
	Différences positives de change						GO				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	5 057	6 323		
Total des produits financiers (V)						GQ					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GR	6 313	7 383		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS				
	Différences négatives de change						GT		3 814		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	6 313	11 197		
Total des charges financières (VI)						GV	(1 256)	(4 873)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	7 692	118 941			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)											

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N°2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A5SYS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	550	22 082
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	550	22 082
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	20 100	12 060
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	110	10 721
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	20 210	22 781
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(19 660)	(700)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	178	15 200	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(96 076)	(39 837)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 810 671	5 850 204	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 726 742	5 707 326	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	83 930	142 878	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	31 149	25 220
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4 877	2 812
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	809	1 665
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	13 631	12 687
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles				
	facultatives A6	obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Immobilisations corporelles - Produits des cessions d'élémen			550	
	Honoraires CIR 2019		20 100		
	Immobilisations incorporelles - Valeurs comptables des éléme		110		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30062020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSYS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan, de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A5SYS						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	6 184	PF	267	PG	1 495	PH	4 956
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	17 937	QI	7 824	QJ		QK	25 761
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	81 308	QM	18 130	QN	37 741	QO	61 697
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	99 246	QV	25 953	QW	37 741	QX	87 458
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	105 429	OP	26 220	OQ	39 236	OR	92 414
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		A5SYS		Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
		1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	7 517	TY	TZ	2 617	UA	4 900
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 517	UB	UC	2 617	UD	4 900
dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	2 617					
	UG	UH						
	UJ	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

Désignation de l'entreprise : A5SYS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	5 880		5 880					
	Autres créances clients				UX	1 333 440		1 333 440					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	47 857		47 857					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	67 258		67 258					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	373 652		373 652					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	51 748		51 748					
	Charges constatées d'avance				VS	40 535		40 535					
	TOTAUX				VT	1 920 370	VU	1 920 370	VV				
RENOIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	98		98						
	à plus d'1 an à l'origine			VH	727 978		726 322		1 657				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	468 631		468 631						
Personnel et comptes rattachés				8C	285 930		285 930						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	469 945		469 945						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	263 697		263 697						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	42 203		42 203						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	95 393		95 393						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	6 280		6 280						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2									
Produits constatés d'avance				8L	296 561		296 561						
TOTAUX				VY	2 656 715	VZ	2 655 059		1 657				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	700 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	15 937	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

A5SYS
Société par actions simplifiée au capital de 253 000 euros
Siège social : 10 boulevard du Zénith, 44800 ST HERBLAIN
438 422 347 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 8 DECEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 83 930 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 83 930 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « autres réserves » 16 070 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 100 000 euros

A titre de dividendes à l'associée unique 100 000 euros
Soit 39,53 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

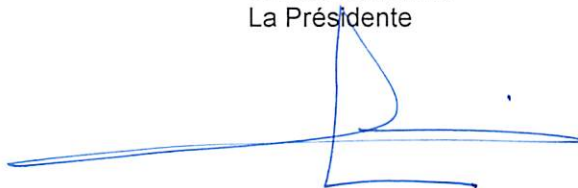
Conformément à la législation en vigueur, le montant des dividendes distribués sera ventilé ainsi qu'il suit :

Montant distribué	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
100 000 euros	100 000 euros soit environ 39,53 euros par action	//

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Eligible à l'abattement (selon législation en vigueur)	Non éligible à l'abattement (selon législation en vigueur)
30.06.2017	100 000 euros	100 000 euros	Néant
30.06.2018	117 000 euros	117 000 euros	Néant
30.06.2019	120 000 euros	120 000 euros	Néant

Certifié conforme
La Présidente





expertise finance conseil

Bertrand CRISTALLINI
Guillaume BERTHELOT

A5SYS

Société par Actions Simplifiée

10 Boulevard du Zénith
44800 SAINT HERBLAIN

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30/06/2020

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associée unique de la société SAS A5SYS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A5SYS relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A5SYS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2020

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associée unique appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A5SYS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2020

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2020

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 30 novembre 2020



Le Commissaire aux comptes
SARL EFC, représentée par
Bertrand CRISTALLINI

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	4 955,70	4 955,70		376,96
Fonds commercial	10 786,33		10 786,33	10 786,33
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	133 801,36	87 457,84	46 343,52	48 210,94
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	17 000,00		17 000,00	17 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	166 543,39	92 413,54	74 129,85	76 374,23
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 339 320,25	4 900,00	1 334 420,25	1 389 407,79
Créances diverses	540 515,07		540 515,07	544 750,51
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Disponibilités	1 403 395,99		1 403 395,99	1 01 027,05
Charges constatées d'avance	40 534,72		40 534,72	63 842,23
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 423 766,03	4 900,00	3 418 866,03	2 199 027,58
TOTAL ACTIF	3 590 309,42	97 313,54	3 492 995,88	2 275 401,81

BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2020	Net au 30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	253 000,00	253 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 000,00	42 000,00
Réserve légale	25 300,00	25 300,00
Autres réserves	432 050,64	409 172,24
Résultat de l'exercice	83 929,77	142 878,40
TOTAL CAPITAUX PROPRES	836 280,41	872 350,64
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	728 076,14	43 927,22
Emprunts et dettes financières divers	95 393,16	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	468 630,64	408 379,22
Dettes fiscales et sociales	1 061 774,53	838 253,73
Autres dettes	6 280,00	1 656,00
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	296 561,00	110 835,00
TOTAL DETTES (1)	2 656 715,47	1 403 051,17

TOTAL PASSIF	3 492 995,88	2 275 401,81
---------------------	---------------------	---------------------

(1) Dont dettes à plus d'un an
(1) Dont dettes à moins d'un an

1 656,57	22 631,78
2 655 058,90	1 380 419,39

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	524 618,54	460 035,74	64 582,80	14,04
Production vendue : services	5 258 453,20	5 336 273,95	-77 820,75	-1,46
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 783 071,74	5 796 309,69	-13 237,95	-0,23
Autres produits d'exploitation				
Subventions d'exploitation		3 906,30	-3 906,30	-100,00
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	16 247,22	15 708,28	538,94	3,43
Autres produits	5 745,16	5 874,46	-129,30	-2,20
Total des produits d'exploitation	5 805 064,12	5 821 798,73	-16 734,61	-0,29
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	403 852,31	359 728,36	44 123,95	12,27
Autres achats et charges externes	1 730 358,47	1 774 983,27	-44 624,80	-2,51
Impôts, taxes et versements assimilés	92 094,89	89 128,87	2 966,02	3,33
Salaires et traitements	2 483 708,22	2 404 048,15	79 660,07	3,31
Charges sociales	1 059 869,86	1 039 840,88	20 028,98	1,93
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	26 219,91	28 494,58	-2 274,67	-7,98
Dotations aux provisions sur actif circulant		1 750,00	-1 750,00	-100,00
Autres charges	12,84	10,40	2,44	23,46
Total des charges d'exploitation	5 796 116,50	5 697 984,51	98 131,99	1,72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 947,62	123 814,22	-114 866,60	-92,77

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2019 au 30/06/2020 (12 mois)	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 947,62	123 814,22	-114 866,60	-92,77
Produits financiers				
Produits financiers, participations (3)	4 877,19	2 811,81	2 065,38	73,45
Prod. autr. val. mob., créances de l'actif immo.(3)		254,94	-254,94	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés (3)	180,00	180,00		
Reprises sur provisions et transfert de charges		3 076,72	-3 076,72	-100,00
Total des produits financiers	5 057,19	6 323,47	-1 266,28	-20,03
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 312,69	7 383,03	-1 070,34	-14,50
Charges nettes sur cessions de val. mob. plac.		3 813,55	-3 813,55	-100,00
Total des charges financières	6 312,69	11 196,58	-4 883,89	-43,62
RÉSULTAT FINANCIER	-1 255,50	-4 873,11	3 617,61	74,24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 692,12	118 941,11	-111 248,99	-93,53
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations en capital	550,00	22 081,70	-21 531,70	-97,51
Total des produits exceptionnels	550,00	22 081,70	-21 531,70	-97,51
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	20 100,00	12 060,00	8 040,00	66,67
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	110,35	10 721,41	-10 611,06	-98,97
Total des charges exceptionnelles	20 210,35	22 781,41	-2 571,06	-11,29
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-19 660,35	-699,71	-18 960,64	
Participation des salariés	178,00	15 200,00	-15 022,00	-98,83
Impôts sur les bénéfices	-96 076,00	-39 837,00	-56 239,00	-141,17
TOTAL DES PRODUITS	5 810 671,31	5 850 203,90	-39 532,59	-0,68
TOTAL DES CHARGES	5 726 741,54	5 707 325,50	19 416,04	0,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	83 929,77	142 878,40	-58 948,63	-41,26
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	4 877,19	2 811,81		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	809,00	1 664,50		

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2020, dont le total est de 3.492.995,88 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 5.810.671,31 Euros et dégagant un bénéfice de 83.929,77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

La clôture des comptes au 30 juin 2020 a eu lieu après la période de confinement du fait de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 survenue en mars 2020.

Les conséquences sur les flux opérationnels et la situation financière à la date de clôture de l'exercice ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des actifs et passifs à cette date ni la continuité de l'exploitation.

Dans le cadre des mesures nationales de soutien pour faire face à cette crise sanitaire, la direction a notamment mis en œuvre les dispositifs suivants :

- Activité partielle,
- Décalage de certaines échéances légales ou contractuelles,
- Obtention de prêts garantis par l'Etat.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'exploitation
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du Plan Comptable général applicables à la clôture (Règlement ANC 2014-03 mis à jour).

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ». En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions réglementées

Ces provisions sont enregistrées en application des dispositions fiscales. Les dotations et reprises y afférentes sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Provisions pour risques ou charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de sortie de ressource sans contrepartie, conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La société procède régulièrement à l'analyse de l'avancement des projets en cours. Dans l'hypothèse où un contrat ferait apparaître une perte à terminaison, une provision serait immédiatement comptabilisée.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Lorsque l'avancement de la production réalisée diffère de la facturation, la société enregistre :

- une facture à établir lorsque la facturation est inférieure à la production réalisée
- un produit constaté d'avance lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées pour l'exercice clôturant au 30 juin 2020 à 158 K€.

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé à partir des conventions collectives des Bureaux d'études techniques et selon les hypothèses suivantes :

- âge prévu de départ en retraite 65 ans
- départ à l'initiative du salarié
- table de mortalité TG05
- taux d'actualisation 1.1%
- méthode de calcul Rétrospective Prorata Temporis
- progression des salaires 2% constant
- taux de rotation 2 % constant
- taux de charges patronales :
 - 35% pour la catégorie non-cadre
 - 43% pour la catégorie cadre

Note sur l'intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe qui a opté pour le régime de l'intégration fiscale, prévu dans le cadre de l'article 223 A du CGI, et dont la société mère est la SAS APDG INVESTISSEMENTS.

Modalités de répartition de l'impôt

Dans le cadre de l'option pour l'intégration fiscale, la convention arrêtée avec la société tête de groupe prévoit que le charge d'impôt est supportée par chaque société comme en l'absence d'intégration fiscale.

Montant de l'impôt

Au titre de l'exercice, la société a constaté un produit de 96 076 €.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE 2018, d'un montant de 102 314€ a été perçu en 2019. Il a servi au financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, à travers des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	17 346,89		1 604,86		15 742,03
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 346,89		1 604,86		15 742,03
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de transport	39 873,90	1 115,92			40 989,82
Matériel de bureau et informatique, mobilier	106 082,68	22 969,96	37 741,10		91 311,54
Divers, emballages récupérables	1 500,00				1 500,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 456,58	24 085,88	37 741,10		133 801,36
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres titres	17 000,00				17 000,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17 000,00				17 000,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	181 803,47	24 085,88	39 345,96		166 543,39

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	6 183,60	266,61	1 494,51	4 955,70
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 183,60	266,61	1 494,51	4 955,70
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de transport	17 937,39	7 823,53		25 760,92
Matériel de bureau, informatique et mobilier	81 308,25	18 129,77	37 741,10	61 696,92
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	99 245,64	25 953,30	37 741,10	87 457,84
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	105 429,24	26 219,91	39 235,61	92 413,54

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 3 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 1 à 10 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	7 516,67		2 616,67	4 900,00
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	7 516,67		2 616,67	4 900,00
TOTAL DES PROVISIONS	7 516,67		2 616,67	4 900,00
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>			2 616,67	

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	5 880,00	5 880,00	
Autres créances clients	1 333 440,25	1 333 440,25	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	47 856,50	47 856,50	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	67 258,09	67 258,09	
Groupe et associés	373 652,32	373 652,32	
Débiteurs divers	51 748,16	51 748,16	
Charges constatées d'avance	40 534,72	40 534,72	
TOTAL DES CRÉANCES	1 920 370,04	1 920 370,04	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +
ÉTAT DES DETTES			
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max (1)	98,00	98,00	
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	727 978,14	726 321,57	1 656,57
Fournisseurs et comptes rattachés	468 630,64	468 630,64	
Personnel et comptes rattachés	285 930,22	285 930,22	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	469 944,84	469 944,84	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	263 696,54	263 696,54	
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	42 202,93	42 202,93	
Groupe et associés	95 393,16	95 393,16	
Autres dettes	6 280,00	6 280,00	
Produits constatés d'avance	296 561,00	296 561,00	
TOTAL DES DETTES	2 656 715,47	2 655 058,90	1 656,57
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	700 000,00		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 937,17		

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	124 624,80
Autres créances	108 143,03
Disponibilités	585,00
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	233 352,83

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	98,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 669,33
Dettes fiscales et sociales	453 900,59
Autres dettes	6 280,00
TOTAL DES CHARGES À PAYER	558 947,92

ANNEXE

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	40 534,72
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	40 534,72
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	296 561,00
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	296 561,00

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Parts sociales	100,00	2 530		

ANNEXE

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
CAPITAUX PROPRES				
Capital	253 000,00			253 000,00
Primes	42 000,00			42 000,00
Réserves	434 472,24	22 878,40		457 350,64
Résultat de l'exercice	142 878,40	83 929,77	142 878,40	83 929,77
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	872 350,64	106 808,17	142 878,40	836 280,41

ANNEXE

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer			Valeur de rachat
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Crédit bail mobilier				
Autres immobilisations corporelles	15 844,45	29 070,53		6 892,98
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	15 844,45	29 070,53	44 914,98	6 892,98
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	15 844,45	29 070,53	44 914,98	6 892,98

	Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées
Crédit bail mobilier					
Autres immobilisations corporelles	147 061,39	30 468,00	110 302,80	25 995,45	90 484,87
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	147 061,39	30 468,00	110 302,80	25 995,45	90 484,87
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	147 061,39	30 468,00	110 302,80	25 995,45	90 484,87

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements réciproques

	Montant
Crédit bail	51 807,96
Intérêts restant à courir sur emprunts	921,98
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	52 729,94

ANNEXE

■ EFFECTIF MOYEN

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à la disposition de l'entreprise
Cadres et assimilés	61	
Employés	1	
TOTAL DES EFFECTIFS	62	

ANNEXE

■ INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	Montant
Au titre du contrôle légal des comptes annuels	6 074